



Rétractation démission trouble psychiatrique

Par Evolve17

Bonjour a tous, récemment sous l'emprise de médicaments psychiatrique j'ai posé ma démission déposé le 18 février, le préavis est censé être d'un mois je doit donc terminé le préavis le 18 mars hors le bureau ou je travaille m'a notifié que mon préavis se terminé le 15 mars.bref je me suis rétracté le 13 mars avec attestation de mon psychiatre, aujourd'hui on m'affirme que le préavis étant terminé je suis officiellement sans emploi.Qu'elle Son mais droit ?

Par kang74

Bonjour

Dans la mesure ou l'employeur n'accepte pas votre rétractation il faudra saisir le conseil des prud'hommes pour que le juge statue .

Par Evolve17

Merci, il y a t'il grande chance que le juge statue en ma faveur ?

Par CToad

Bonjour

C'est à l'appréciation du juge, selon les éléments présentés pr vous êtes votre employeur. Le motif et la façon dont vous avez démissionné, ce qui s'est passé pendant le préavis, pourquoi êtes vous revenu aussi tardivement sur cette démission etc

Si vous avez à ce point perdu le discernement êtes vous en état de travailler ?

Par hideo

Si il s'agit d'anxiolytiques ,il faudra prouver que la prise d'anxiolytiques sont en rapport avec vos conditions de travail et qu'avant votre démission ,il y a avait des problèmes dans l'exercice de votre travail .Les conseillers prud'hommes ,en bureau de jugement sont quatre et ils délibèrent entre eux au vu des pièces en leur possession .Il faudra démontrer que cette démission est la suite d'événements graves au travail.Certificat médical à l'appui et éventuellement avis du Médecin du Travail ,arrêts de travail précédents Mais une fois le préavis terminé cela me semble difficile.